



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revendications

Question écrite n° 99527

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les attentes des Français établis hors de France. M. le député a organisé une grande consultation numérique participative des Français d'Amérique du Nord sur leurs attentes en tant qu'expatriés. Nos compatriotes expatriés constatent qu'une fois installés à l'étranger, les Français ont tendance à se désolidariser des réseaux de l'Hexagone. Or ces réseaux pourraient être maintenus, voire renforcés dans certains cas, dans les deux sens d'ailleurs : des Français de l'étranger vers les Français de France mais aussi inversement. Dans cette perspective, il ressort de cette consultation que nos compatriotes expatriés souhaitent que soit créé un statut d'expatrié revenu en France. Dans le cadre de ce statut d'expatrié revenu au pays le Français revenant au pays pourrait notamment être officiellement pris en compte par les administrations françaises au travers de dispositifs facilitant son retour (inscription automatique ou accélérée aux services fiscaux, à la sécurité sociale, dans les écoles, etc.). Un élément clé consisterait à inciter les entreprises françaises à embaucher un expatrié, grâce à la mise en place d'une diminution temporaire des charges sociales, d'un aménagement fiscal ou d'un « crédit d'impôt à l'embauche » à l'attention de l'entreprise recruteuse. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Suite au rapport parlementaire consacré au retour en France et remis au Premier ministre en août 2015, un simulateur "Retour en France" a été conçu en quelques mois et mis en ligne en février 2016. Grâce à ce site, piloté depuis septembre 2016 par le ministère des affaires étrangères et du développement international, les ressortissants français établis à l'étranger qui envisagent de rentrer en France sont mieux guidés dans leurs démarches. Ils accèdent en effet, en fonction de leur profil aux informations qui leur sont directement utiles sans avoir à connaître au préalable l'organisme compétent en France sur chacune des thématiques pertinentes (santé, fiscalité, logement, scolarité ...). Les informations sont présentées sous la forme d'un échéancier afin d'aider les internautes à organiser, dans le temps, leurs préparatifs. Des liens sont insérés qui guident l'utilisateur directement vers l'institution ou l'organisme concerné. Ce ministère s'efforce ainsi de faciliter l'accès à l'information des Français qui résident à l'étranger et envisagent à plus ou moins long terme de rentrer en France. S'agissant de la création d'un statut spécifique d'expatrié revenu en France, le MAEDI estime, outre que les questions liées (fiscalité, affaires scolaires, sécurité sociale, emploi.) relèvent de la compétence d'autres ministères techniques, qu'un tel projet pourrait être de nature à déroger au principe d'égalité des citoyens français devant le service public.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99527

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7853

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10256